



CTP Ouest 31 mars 2011

Ont siégé pour le SNITM-FO : Thierry Eveno (Titulaire), Gilles Gautier (Suppléant) – Marie-Hélène Simon (Expert).

NDLR :

- vous pourrez lire sur les pages FO du site Oweb le courrier adressé à Mme La Présidente du CTP Ouest justifiant notre non-participation au CTP spécial du 30 mars 2011.
- Concernant ce CTP du 31 mars (classique de printemps), le SNITM-FO avait demandé l'ajout d'un certain nombre de points supplémentaires (budget, entretiens professionnels, cadre de fonction, ...) car c'est le seul moment et le seul endroit où les représentants du personnel peuvent officiellement s'exprimer sur ces sujets.

DIRO/D doute-t-elle de la réorganisation ?

Au rythme de 3 à 4 Documents d'Organisation par réunion, la nouvelle organisation cible ainsi que les modalités transitoires se mettent progressivement en place. Après les services du CMIRO, ce sont les DO des CMT et du CM spécialisé qui sont maintenant progressivement « validés » (+ TTI). Au prochain CTPL (juin 2011), le DO du CMT de Nantes ainsi que ceux des CDM encore « en vie » seront présentés par la Direction. On pourrait déjà les écrire, 99% des textes sont issus d'une même coquille DSR. Lors de ce CTP, le SNITM-FO a d'ailleurs tenté de présenter les DO des CMT d'Alençon et du Mans (normés DSR) mais DIRO/D ne les a pas acceptés au motif de non inscription à l'ordre du jour ! Nous avons à la place soumis trois fois le même type de motion qui visait à limiter le champ d'intervention d'un CMT au seul département d'implantation (uniquement le Maine-et-Loire pour le CMT d'Angers par exemple) : par trois fois DIRO/D a refusé de voter ! Les motions ayant au final reçu un avis à chaque fois favorable, DIRO/D fera-t-elle remonter à la DG ce changement de périmètre de nos CMT ? On peut en douter. Lors des débats, souvent à bout d'arguments, notre Directrice finissait par lâcher « On fait la réorganisation parce qu'on est obligé de la faire » ? !

Toujours en séance il est apparu que nos actuels DDMs n'étaient majoritairement pas en accord avec la nouvelle réorganisation. Aussi le SNITM-FO ne peut soutenir toutes les attaques dont fait l'objet une partie de l'encadrement intermédiaire : tout est piloté par la Direction et son représentant en DIR c'est le DIR/D ! Ce n'est pas l'ensemble de l'encadrement. Par contre DIRO/D ne peut pas demander (les y obliger ?) aux chefs de service de venir présenter une organisation et des documents dont ils ne sont pas les auteurs et ensuite les laisser se faire vilipender par les représentants du personnel. En effet pour la deuxième fois en moins d'un an, DIRO/D a laissé s'instaurer un climat délétère qui met tout le monde mal à l'aise et qui ne participe pas au retour d'un minimum de sérénité.

Tout cela ne devrait bientôt plus être qu'un mauvais souvenir car à l'automne 2011 la parité administrative s'auto-dissoudra : les Comités Techniques Paritaires devenant les Comités Techniques (d'Etablissement Public pour le CTPC, et Spéciaux de Service pour les CTP Locaux). Factuellement, au CTSS Ouest pourraient ne se retrouver face à face que notre DRH local (ADM/D donc, avec éventuellement DIRO/D) et les représentant du personnel « élus », ces derniers n'étant plus que les seuls à voter des textes... que notre direction nous annonce négociés en amont ?!

0 - Suivi des précédents CTPL :

- Notification et production en cas de grève : depuis 2005, et alors que notre actuelle DIRO/D s'était aussi engagée dès son arrivée à modifier rapidement le texte de son prédécesseur, rien n'a bougé ! L'évolution des recettes commerciales d'une part et la réorganisation d'autre part devraient bientôt obliger la Direction à agir et à réécrire le document. Une nouvelle instruction Kiosque est à l'étude tandis qu'avec la future organisation de la prévision (bascule automne 2011 pour la DIRO) la liste des postes notifiables devra évoluer. Ce sujet est à l'ordre du jour du prochain séminaire de direction (juin 2011), ...peut-être enfin des nouvelles à l'automne !
- TTI/Brest : suite à la suppression du poste de TTI délocalisé à Brest, un premier bilan des interventions en Finistère des agents rennais de TTI a été présenté. Le nombre de déplacements oscille entre 1 et 3 missions/mois, majoritairement au profit de la Marine Nationale. Ces missions d'au moins une journée à chaque fois devraient perdurer, la Marine conservant son architecture informatique actuelle jusqu'en 2013.
- CUT2/CUT1 : aucune des propositions de création pour la DIRO n'a été acceptée par la DRH. Le SNITM-FO a réitéré ses demandes concernant l'ADE (CUT2) et le responsable Réseau (CUT1). Sur ces dossiers c'est à l'ensemble des DIR/D d'aller défendre les créations en région (sinon tout est attribué au coup par coup en Service Central !).
- Suite de la CAP de l'Automne 2010 : alors que les formations de prises de postes sont en cours ou programmées (PAR, CPR, ...), aucun de la quarantaine d'agents mutés en novembre dernier n'a encore reçu son avis de mutation ! En première réponse, DIRO/D annonce pouvoir distribuer sur le champ les feuilles de mutation... mais elle préférerait avoir l'accord de la DRH ; après réflexion DIRO/D lâche qu'en fait elle ne sait pas quelle date y inscrire pour la prise de poste !

1. Document d'Organisation de la division TTI :

C'est la version 6 qui nous été présentée, version qui semble avoir pris en compte les remarques des agents du service. Globalement alors que dans la plupart des services la tendance est à la spécialisation, pour TTI se dessine plutôt une polyvalence IP/Windows/Unix.... peut-être pour mieux réduire l'effectif ensuite.

Concernant le document toute la discussion a tourné autour d'une phrase qui semblait trancher d'avance l'organisation du travail dans le fonctionnement cible de DIRO/TTI/AS : « Tous les agents travailleront en HB ». A priori cette phrase sera supprimée au profit d'une autre déjà présente dans le DO : « A terme, le rythme de travail (SP, HB) pourra être revu en fonction de l'évolution des systèmes.. ».

Concernant le rôle de DIRIC/TTI dans la supervision nocturne nationale, les représentants du personnel ont fait remarquer qu'elle ne concerne actuellement que les systèmes Windows, aucun secours sur les stations Synergie par exemple (sinon d'attendre l'arrivée du TTI/Ex de Rennes).

Avant le vote, le SNITM-FO a demandé l'ajout d'un paragraphe :

« 4. Cadre Informatique

L'ensemble des postes du service (encadrement compris) bénéficie du cadre informatique. »

Vote sur le DO de la division TTI : 10 Pour (parité administrative + parité syndicale)

En complément, TTI/D a fait part du calendrier très tendu et de la forte pression sur son service dans la période actuelle avec de nombreux déploiements, en particulier la nouvelle version Syn/Syn (V2, non encore testée avant déploiement en CDM)... qui doit nous parvenir en Chronopost sur Clé USB !?

En parallèle, concernant les demandes de VMR, le SNITM-FO a demandé que tous les renforts à TTI/Ex soient tracés par une décision, même ceux effectués en interne au service.

2. Documents d'Organisation des centres de Cherbourg, Caen et Angers :

Pour mémoire, pour la moitié Est de la DIRO, seule la fermeture de Laval (Juillet 2013) a été actée. Aucun calendrier officiel n'a été avancé que ce soit pour Alençon ou pour Le Mans. Le SNITM-FO a donc rappelé à la Direction qu'elle s'était engagée à maintenir les moyens pour assurer le service

jusqu'à la fermeture des centres or l'effectif est déjà réduit au Mans et en passe de l'être à Alençon. DIRO/D nous a fait la réponse formatée : « Pas de remplacement à TROED-1 »... avec un TROED qui s'ajuste à chaque fois à l'effectif réel, les centres en déficit peuvent toujours courir !

Chacun des 3 documents présentés est construit sur la même ossature DSR, entretenant un certain flou entre *production-conseil* et *prévision-conseil*. Difficile ainsi de quantifier la charge de travail des exploitants ; la liste des tâches apparaît énorme d'autant qu'à chaque fois il faut la multiplier par deux ou trois (départements)... mais peut-être ne leur demande-t-on juste que de produire à partir de bases préexistantes ! En fait, la Direction essaie de caler une organisation sur les moyens dont elle disposera et non sur les tâches à accomplir. Elle persiste dans l'idéologie sans prendre en compte les techniques, les outils, la science et... les hommes !

Concernant les horaires des exploitants (SP) en Centre Météorologique, les représentants du personnel ont refait préciser que la vacation du Prévisionniste Conseil restait calée sur 05h45/17h45. DIRO/D, tout en essayant une nouvelle fois de biaiser, a avoué que c'était une décision nationale (ouverture à 05h45), et que toute évolution serait tranchée par la DG. Par ailleurs il semble se dessiner que les Prévisionnistes Conseil en CMT ne disposeront que d'une profondeur de 18H sur les champs de modèles (jour J + éventuellement N) leur permettant éventuellement d'assurer la Prévision Immédiate mais paradoxalement pas la Viabilité Hivernale, production qui va en grande partie leur échapper (plus aucune intervention possible dans les Atmogrammes) mais dont ils auront a priori le commentaire à rédiger !

Dès que les CM(T) auront atteint leur effectif cible, la Direction s'est engagée à remplacer chaque nouveau départ.

L'accueil possible d'un Ingénieur ou d'un assistant Commercial a été généralisé à l'ensemble des centres.

2.1 CMT Angers :

Effectif cible : encadrement 2 ITM (ou 1 ITM + 1 TSM) + exploitation 5 TSM (dont 1 équivalent HB pour le réseau).

Territoire à terme : Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

Spécificité : agrométéorologie et vaste territoire

Modalités de transition :

- en juillet 2013, Angers reprendra la totalité des missions de CDM de la Mayenne, il pourra/devra si nécessaire le soutenir d'ici là. Rien n'est encore fixé pour Le Mans.
- pour l'aéronautique, Angers assurera la production pour Marcé jusqu'en fin 2012.

Motion présentée par le SNITM-FO :

« FO propose de limiter le territoire du CMT d'Angers au seul département du Maine-et-Loire »

**Vote sur la motion : 1 Pour (SNITM-FO) – 4 Abstention (SPASMET-Solidaires)
5 Refus de vote (DIRO/D = parité administrative)**

Vote sur le DO du CMT d'Angers

5 Pour (DIRO/D = parité administrative) – 5 Contre (parité syndicale)

2.2 CMT Caen

Effectif cible : encadrement 1 ITM + exploitation 5 TSM (dont 1 équivalent HB pour le réseau). Concernant l'encadrement, le CMT fonctionnerait en « bi-pôle » avec le deuxième ITM à Cherbourg !?

Territoire à terme : « terres » de la région Basse-Normandie

Spécificité : interviendra sur la totalité d'une région économique (hors Mer) ! Combien de km pour effectuer la maintenance 1^{er} niveau du réseau ?

Modalités de transition :

- pour l'aéronautique, le CMT conservera, au travers d'une deuxième exploitant et jusqu'à la fermeture du CDM61, la responsabilité diurne des plateformes de Deauville et Caen. Ensuite tout sera centralisé au CRA de Rennes.
- si besoin, le CMT de Caen pourra seconder le CDM d'Alençon, avant de reprendre la totalité de sa production le jour où il serait rayé de la carte.
- du fait de la bipolarité entre Caen et Cherbourg, la production devrait se répartir à partir du 1^{re} octobre 2011 entre Terres/médias pour l'un, Marine pour l'autre.

Par ailleurs, le pôle maintenance perdurera sur le site. Le SNITM-FO a rappelé les difficultés de fonctionnement de ce pôle, difficultés déjà en partie présentes le siècle dernier, justifiant d'ailleurs le classement de la Basse-Normandie en zone défavorisée. L'administration les avait même implicitement reconnues en 2001 quand les représentants du personnel avaient fait voter une motion (le DIRO/D de l'époque ne s'y était pas opposé) demandant la mise à niveau de l'effectif à 4 TSI (comme les autres pôles de la région). Cette augmentation de l'armement pallierait souvent le sous-effectif chronique de ce pôle, sous-effectif en partie comblé par des missions des TSI de Rennes ou par les TSM du CDM ... l'effectif de ces derniers étant lui-même prévu en forte diminution ces prochaines années.

Motion présentée par le SNITM-FO :

« FO propose de limiter le territoire du CMT de Caen au seul département du Calvados avec la fonction aéronautique »

**Vote sur la motion : 1 Pour (SNITM-FO) – 4 Abstention (SPASMET-Solidaires)
5 Refus de vote (DIRO/D = parité administrative)**

Vote sur le DO du CMT de Caen

5 Pour (DIRO/D = parité administrative) – 5 Contre (parité syndicale)

2.3 CM Spécialisé Marine Cherbourg (ce n'est pas un CMT !)

Effectif cible : encadrement 1 ITM + exploitation 4 TSM

Territoire à terme : côte entre Le Havre et Bréhat.

Modalités de transition :

- pour l'aéronautique, à compter du 1^{er} septembre 2011, tout bascule à Rennes
- pour les terres : la VH, le réseau et la climatologie de la Manche pourraient rester à Cherbourg tant que les effectifs le permettent ... bref faire office de CMT sans l'écrire et surtout sans les effectifs complets à terme.
- En cas d'impact terrestre des conditions marines, Cherbourg contactera soit Caen (pour dpts 14 et 50), soit quelqu'un (?) à la Prévi de Rennes (pour dpts 22 et 35).

Motion présentée par le SNITM-FO :

« FO propose de transformer le CDM de Cherbourg en CMT avec comme territoire le département de la Manche »

**Vote sur la motion : 1 Pour (SNITM-FO) – 4 Abstention (SPASMET-Solidaires)
5 Refus de vote (DIRO/D = parité administrative)**

Vote sur le DO du CM de Cherbourg

5 Pour (DIRO/D = parité administrative) – 5 Contre (parité syndicale)

2.4 Réorganisation à Cherbourg :

Cette nouvelle organisation induit la disparition du poste fonctionnel d'Adjoint au DDM50. Devançant notre demande, DIRO/D a proposé de voter «la suppression du poste d'Adjoint, et la

création, sans apport extérieur, d'un poste d'Assistant Commercial dépendant de la division Commerce mais basé à Cherbourg».

Vote : 5 Pour (parité administrative) – 5 Abstention (parité syndicale)

Le SNITM-FO s'est abstenu sur cette transformation car ce n'est pas l'agent qui souhaite quitter le poste d'Adjoint. Par ailleurs l'agent en question postulant sur son « nouveau » poste fléché pourra conserver le bénéfice de l'ITS fonctionnel au titre des fonctions particulières.

3. Bilan du plan d'actions 2010, grandes lignes 2011 : (présentation et discussion limitée)

Chaque année la présentation change, difficile donc de suivre les dossiers encore ouverts. Difficile aussi pour un non initié de se retrouver dans les QxYaDD ; Oplana est plus clair, avec un service qui domine en 2011 (Prod/MPF) et un service quasi-absent (TTI) ! Le SNITM-FO a une nouvelle fois dénoncé le calendrier où le plan de l'année N n'est finalisé qu'au printemps de cette même année ! Pour 2011, la date officielle de mise en route est le 19 avril !! Comment construire les objectifs de service voire des agents (par exemple en support des entretiens professionnels) sans cadre validé à temps ?

Le bilan de l'année passée est comme à chaque fois quasi-parfait : sur 50 actions envisagées en 2010, 37 ont avancées nominalement et 17 sont considérées en retard sans gravité (retard dû au niveau national !)

Pour 2011, on a noté :

- radar de Brest : il semble acquis qu'il ne sera pas déplacé (la crise est passée par là) ; par contre il devrait être assez rapidement remplacé sur place donc (choix DSO).
- poursuite de l'équipement de sites avec par exemple installation d'un télémètre à Alençon
- mise aux normes UKMET d'AeroWeb avec un nouveau marché pour ATOS !
- forte implication régionale dans l'utilisation des SIG (géo-référencement)
- outre la réorganisation du service de Prévision avant la fin 2011, mise en œuvre de la vigilance vagues-submersion marine
- NDLL : le projet avance lentement comme la réflexion de Météo-France qui n'a rien décidé mais qui « ne s'est pas fermée la porte pour aller physiquement sur le site de l'aéroport ».
- Audit Aéro Ciel Unique : Nantes ou Brest sera concerné, ainsi qu'une plateforme de catégorie inférieure.

Plan d'actions commerciales 2011 : le C.A. de la DIRO est prévu en augmentation de 3% - ce taux qui pourrait paraître raisonnable est en réalité astronomique car « peu d'études sont programmées en 2011 », ces dernières représentant en moyenne 15% du CA de la DIRO ! Nous nous inquiétons une fois de plus de la pression qui pourrait être exercée sur nos « commerciaux » pour tenir les objectifs !

4. Bilan 2010 des activités du CHS Ouest :

Le bilan présenté apparaît une nouvelle fois complet mais manquant un peu de « vie ». Nous avons déjà souligné les années précédentes que ce soit sur le bilan CHS mais aussi sur le bilan du plan d'actions la nécessité d'avoir « un chapeau » résumant l'année et mettant l'accent sur les principaux sujets voire sur les dossiers qui ont suscité le plus de débats.

Nous avons par ailleurs demandé que soient annexées les statistiques d'absences à caractère « médical » (telles qu'elles figurent dans le bilan social de l'établissement par exemple – chapitre Absentéisme) : cela reflète, sur plusieurs années, l'évolution de l'état de « santé » des agents de la DIRO.

Globalement, et chaque année nous le reconnaissons, le CHS Ouest fonctionne plutôt bien, au profit de l'ensemble des agents de la DIR.

5. Autres questions diverses

NB : certaines demandes de la parité syndicale ont été traitées en cours de CTP. Concernant les deux premiers points, bien qu'ayant été demandés en temps, aucun document n'a été fourni par l'administration.

- 1^{er} bilan des entretiens professionnels 2010 : tout est bouclé mais il faut attendre un visa de la DRH pour la distribution des avancements alors que DIRO/D, pour les TSM et les ITM, est entièrement maîtresse de l'enveloppe. Cette année, Mme la Directrice n'a pas avancé de chiffre sur les refus d'entretien mais la DIRO pourrait être une nouvelle fois en tête. Ceci explique peut-être aussi pourquoi les agents de la DIRO sont les plus mal traités (du moins en 2009) avec presque 40% qui n'ont « bénéficié » d'aucun avancement. Pour mémoire, les quotas n'existent plus, il y a juste 9 mois pour 10 agents à distribuer. En 2010, la DIRCE a par exemple gratifié 72% de ses agents tandis qu'un décret oblige l'administration de notre ministère a distribué un avancement à au moins 70% des agents des corps gérés en central comme les ITPE ou les IPEF ! DIRO/D a laissé entendre que pour 2010 les RDL seront plus lissés.
- Grandes lignes du budget 2011 : presque rien n'a été rendu public sur le sujet. La dotation de service 2011 s'affiche encore en baisse de 12% par rapport à 2010, la baisse de crédits s'établit à environ 50% depuis 2006. Mme la Directrice a loué le travail réalisé en 2010 par les gestionnaires pour les achats de billets, en particulier d'avion ; l'effort devra se poursuivre en 2011 puisqu'il est demandé une nouvelle baisse de 12% des frais de missions. Autre secteur mis sous pression, les fournitures où l'effort à faire s'affiche à -31% ; on va gratter sur le papier ! Suite à notre questionnement sur les loyers, ADM/D a répondu que pour St Brieuc cela ne devrait rien coûter de plus, pour Le Mans par contre les négociations continuent mais « on ne financera pas, on n'a pas l'argent » ! Concernant le parc automobile, hors maintenance, on n'achètera plus que des Clio : en 2011 le CDM50 et la MIR44 seront servis (commandes déjà passées) et le véhicule de DIRO/D sera remplacé au deuxième semestre ; en cas de dotation complémentaire celui du CDM53 serait remplacé pour être réattribué plus tard.
- OGC/contrats : au 1^{er} avril 2011, un nouveau tarif commercial, plus simple mais globalement plus cher, se met en place. En parallèle, maintenant, seul le service Commerce sera en capacité de signer les contrats des clients suivis comme non suivis ; en effet le nouvel outil de facturation ne sera déployé que dans ces services. Par ailleurs se met en place le réseau de centres régionaux commerciaux avec un centre d'appel national basé à Lille : un client à la porte du CDM de Vannes devra appeler Lille pour être renvoyé vers l'assistant commercial de Cherbourg par exemple qui pourrait le basculer vers le service de Rennes pour enfin, éventuellement, être conseillé à Vannes !
- Naufrage programmé du paritarisme- conséquence pour la DIRO : avec la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social c'en est fini du paritarisme dans les comités techniques de la fonction publique. En octobre 2011, au CT Ouest il y aura bien toujours 5 représentants du personnel mais seulement un membre pour l'administration (en général le DRH donc pour nous ADM/D qui pourrait se faire assister par DIRO/D comme expert !). Seuls les syndicats voteront sur des textes a priori « négociés » par avance. Ce système s'inspire du privé... sauf que l'Etat n'est pas un employeur comme les autres. Pour FO, qui s'est exprimé contre cette loi (seule la CFDT l'a approuvée), le paritarisme dans la fonction publique est la base institutionnelle du dialogue social ; il impose que les deux parties respectent et prennent leurs responsabilités dans un vrai débat, afin que l'État employeur décide ensuite en tenant compte le plus possible de la position des uns et des autres.
- Fonctionnement des BR été 2011 : la quasi-totalité des renforts sera pour St Brieuc. Il est conseillé aux DDM qui disposent d'un Brigadiste dans leur effectif de faire des demandes de BR même pour leur propre BR.